

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 28, 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2015**

**2015 DASCO 75** Subventions (16.900 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville dans le 20e arrondissement et conventions avec 2 associations

**Mmes Alexandra CORDEBARD et Colombe BROSSEL,  
rapporteuses.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L. 2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 15 septembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à diverses associations au titre de la Politique de la Ville ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 15 septembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission, et par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association 129H Productions, 38-40, rue des Amandiers (20e), (19172) dossier n° 2015\_03474, pour une action intitulée « Hauts les mots, Saison 6 ».

Article 2 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association Compangie Tamérantong, 36, rue de Terre-Neuve (20e), (17945) dossier n° 2015\_03593 pour une action intitulée « Théâtre et Education populaire à Paris Belleville ». Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondante.

Article 3 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Elle Tourne la Page Maison du livre et de l'écriture, 8 bis, rue du Buisson Saint Louis (10e), (13729) dossier n° 2015\_03630 pour une action intitulée « Migration des images : ateliers d'écriture ».

Article 4 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Face Paris, 9, rue des Cascades (20e), (21004) dossier n° 2015\_03637 pour une action intitulée « Passerelle école-entreprises ».

Article 5 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Groupement Jeunes Créateurs Parisiens, 61, rue des amandiers (20e), (9972) dossier n° 2015\_03653 pour une action intitulée « Bafa Citoyens Belleville ». Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondante.

Article 6 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Tango Cité, 37, rue Bouret chez Mme Francine Loiseau (20e), (12245) n° 2015\_03766 pour une action intitulée « Ethno Tango collège Colette Besson 3 ».

Article 7 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée à l'Association d'Education Populaire Charonne Réunion, 77, rue Alexandre Dumas (20e), (17762) dossier n° 2015\_04314 pour une action intitulée « Alphamédia ou action de consolidation du langage écrit et oral auprès d'enfants et d'adolescents en grande difficulté scolaire ».

Article 8 : Une subvention de-2.000 euros est attribuée à l'Association Jeunesse Education, 26-28, rue Pelleport (20e), (15565) dossier n° 2015\_04333 pour une action intitulée « Médiation scolaire pour jeunes en difficulté, mis à pied, voire en voie de déscolarisation ».

Article 9 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Double Face, 1, avenue du Plein midi 95140 Garges-les-Gonesse, (64361) dossier n° 2015\_04458 pour une action intitulée « La Cabane Davout : Parcours-jeu d'expression artistique ».

Article 10 : Une subvention de 1.400 euros est attribuée à l'association Groupe Théâtre de l'Echo, 53 rue Saint Blaise (20e), (20024) dossier n° 2015\_04219 pour une action intitulée « Improvisations théâtrales ludiques et éducatives pour les écoles élémentaires ».

Article 11 : La dépense correspondante d'un montant total de 16.900 euros sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 213, ligne VF80002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2015.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**